



17ème législature

Question N° : 1939	De M. Max Mathiasin (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Guadeloupe)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >outre-mer	Tête d'analyse >Prévention routière en Guadeloupe	Analyse > Prévention routière en Guadeloupe.
Question publiée au JO le : 12/11/2024		

Texte de la question

M. Max Mathiasin interroge M. le ministre de l'intérieur sur les actions de prévention routière en Guadeloupe. Selon les chiffres des services de l'État en Guadeloupe, on dénombrait, au 6 octobre 2024, 39 tués sur la route, dont 17 en véhicule léger (dont 5 passagers) et 8 en moto, 1 en quad, 4 en cyclo, 4 en vélo et 5 piétons, soit 22 usagers vulnérables. Ces chiffres, en hausse de 26 % par rapport à la même période en 2023, appellent des mesures complémentaires de prévention routière et de nouvelles campagnes de sensibilisation aux risques routiers. Parmi les différentes solutions pouvant être mises en œuvre, les bandes rugueuses médianes et latérales présentent un intérêt spécifique pour la sécurité routière en cas de baisse de la vigilance ou de somnolence des automobilistes et motocyclistes puisqu'elles provoquent du bruit et des vibrations qui alertent les usagers en cas de sortie de voie. Il lui demande si, en parallèle d'une campagne d'information et de sensibilisation, il serait pertinent d'expérimenter les bandes rugueuses médianes et latérales en Guadeloupe sur certaines portions de routes particulièrement accidentogènes.